

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00573

Numéro SIREN : 850 833 716

Nom ou dénomination : A.J.

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 4964

EURL A.J.

EURL au capital de 100 000,00 euros

Siège social : 8 BOULEVARD DE LA LIBERTE 44600 SAINT-NAZAIRE

RCS n°850833716- RCS SAINT NAZAIRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 31/03/2023

à 10h00

8 BOULEVARD DE LA LIBERTE 44600 SAINT-NAZAIRE

A préalablement exposé ce qui suit :

L'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/09/2022.

A mis à disposition les documents suivants :

- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Le texte des décisions soumises à l'assemblée.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30 septembre 2022.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.

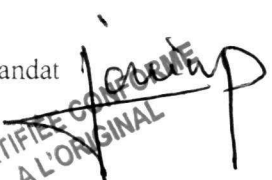
Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30 septembre 2022

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 194 093,09 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.


CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 194 093,09 Euros formant un résultat affectable de 194 093,09 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Un résultat de 194 093.09 €
- Une somme de 45 000.00 €
A titre de dividende, soit par part,
- Un montant de 45.00 €
- Et le solde, soit 149 093.09 €
Affectée, pour solde, au compte « autre réserves ».

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice 30/09/2021

Dividende global distribué :	45 000.00 €
Soit par titre :	45.00 €
Montant éligible à l'abattement de 40 %	45 000.00 €

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

En application des dispositions de l'article L.233-19 du code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercices clos le 30 septembre 2022 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, ont été portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à SAINT-NAZAIRE,
Le 31/03/2023.

**CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**



BILAN ACTIF

10608 - EURL A.J.

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

En Euro

ACTIF

	Valeurs au 30/09/22		% de	Valeurs au 30/09/21		% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif	30/09/21	l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				22		24
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	160 000		160 000		160 000	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				10		9
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	36 844	18 719	18 126		5 623	
Autres immobilisations corporelles	89 454	35 393	54 061		55 592	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations	8		8		8	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	647		647		647	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	286 953	54 112	232 841	31	221 869	33
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	12 600		12 600	2		
Créances				16		42
Clients (3)	111 857		111 857		267 286	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)	1 966		1 966			
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	3 837		3 837		10 771	
Fournisseurs débiteurs	135		135			
Débiteurs divers (3)	17		17		645	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	365 829		365 829	49	162 078	24
Charges constatées d'avance (3)	11 877		11 877	2	3 224	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	508 118		508 118	69	444 004	67
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	795 070	54 112	740 959	100	665 872	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL



BILAN PASSIF

10608 - EURL A.J.

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

En Euro

PASSIF

	Valeurs au 30/09/22	% du passif	Valeurs au 30/09/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 50 000)	50 000	7	50 000	8
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		29		11
Réserve légale	5 000		1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	212 512		70 008	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	194 093	26	146 504	22
SITUATION NETTE	461 605	62	267 512	40
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	461 605	62	267 512	40
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	128 532	17	158 867	24
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	8 089	1	13 910	2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	67 058	9	95 305	14
Fournisseurs, factures non parvenues	131		2 354	
Dettes fiscales et sociales	73 908	10	120 014	18
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 635		7 909	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	279 354	38	398 360	60
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	740 959	100	665 872	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

279 354

CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL